

DEC181894DR15

Décision portant nomination de Mme Constance VALENTIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5107 intitulée Centre des lasers intenses et applications (CELIA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°162746INP du 30 janvier 2017 nommant M. Eric MEVEL, directeur de l'UMR 5107 intitulée Centre des lasers intenses et applications (CELIA) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules* délivré à Mme Constance VALENTIN le 6 juin 2018 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Constance VALENTIN, CRCN, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 6 juin 2018.

Article 2 : Missions¹

Mme Constance VALENTIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Constance VALENTIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 juin 2018

Le directeur d'unité

Eric MEVEL

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA